

DOCUMENTS



50 ans du CITEPA*

L'automne est la saison des commémorations : le 27 septembre, le CITEPA a soufflé, non sans un certain faste, ses 50 bougies, tandis que le ministère de l'Environnement, au fil de ses dénominations multiples, a fêté le 16 novembre ses 40 ans. Il se trouve qu'à cette occasion l'AHPNE (l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement), a organisé une journée scientifique autour des « Sources de la création du ministère de l'Environnement : des années 1950 à 1971 » dont l'objet nous ramène précisément à la création de l'APPA et du CITEPA.

Introduction

Même si la préoccupation sur la pollution de l'air est ancienne, la reconstruction de l'après-guerre a stimulé comme jamais auparavant l'économie et l'industrie, tandis que l'essor sans précédent des technologies semblait permettre de s'affranchir une fois pour toutes des contraintes naturelles. Dès les années cinquante, des réactions commencent à se faire entendre à travers la création de nombreuses associations de défense de la nature. Les hygiénistes, pourtant favorables au progrès, commencent, eux aussi, à formuler des craintes quant aux effets du déploiement industriel sur la santé de l'homme. Pour eux, toujours sensibles à la théorie « aériste » d'Hippocrate dont ils sont les héritiers, la pollution atmosphérique est un facteur important de la santé publique et leurs inquiétudes ont été confortées par les accidents de Londres, récurrents au cours des hivers des années 1950. La Société de pathologie comparée organise ainsi une journée sur « La pollution de l'air et ses méfaits » en 1956... Le but affiché par les participants est d'« assurer l'assainissement indispensable de l'air des villes et des axes de circulation, protégeant ainsi les populations contre une dégradation alarmante de leur santé. Un tel effort s'associera à tous ceux qui sont actuellement poursuivis en faveur de la protection de la nature. Si l'on négligeait ces aspects fondamentaux, dans l'ordre biologique et humain, du progrès véritable, l'Hygiène générale et la Médecine sociale se réduiraient à une illusion ».

Les industriels, eux aussi, commencent à s'organiser. Depuis 1783, les ingénieurs du corps des Mines s'imposent comme les acteurs publics incontournables en matière de développement industriel. Selon C. Vlassopoulos, « Plus le corps des Mines s'affirme,

plus le milieu médical, s'éloigne de la gestion des pollutions ». La loi de 1917 donne au Bureau de consultation d'Arts et Métiers (l'actuel Conseil supérieur des installations classées), investi par le corps des Mines, des compétences fortes en matière d'établissements classés. Cet organisme supplante peu à peu le Conseil supérieur d'hygiène publique par un processus d'exclusion progressive des hygiénistes de la lutte antipollution, achevé avec la loi de 1976 qui écarte complètement le Conseil supérieur d'hygiène publique de France de la législation sur les installations classées.

Dans le contexte de la préparation de la loi sur l'air de 1961, deux associations sont créées, l'une, en 1958, avec une vocation plutôt médicale : l'APPA qui correspond aux souhaits des médecins du travail des grands groupes industriels nationalisés ; l'autre est le Comité d'action technique contre la pollution atmosphérique (CATPA), créé en 1960 à l'initiative de l'Institut français des combustibles et de l'énergie et présidé par Louis Armand, alors président des Houillères du bassin lorrain.

Une commission interministérielle pour l'étude de la pollution atmosphérique est instaurée en 1954. Quatre ans plus tard, en juin 1958, l'APPA, Association pour la prévention de la pollution atmosphérique, est créée. Elle est présidée par le Professeur Bugnard, directeur de l'Institut national d'hygiène, avec pour objectif : « d'étudier les grands problèmes posés par la pollution dans tous les domaines, particulièrement celui de la santé publique et entreprendre auprès du public une campagne d'information et d'éducation ». Dès 1962, l'APPA met en place des réseaux de mesures dans les grandes villes françaises en servant, parfois, de point d'appui à l'organisation d'un réseau d'autocontrôle industriel imposé par la loi de 1961.

* Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique.



Marc Larzillière, Président du CITEPA
et Bernard Festy, ancien Président de l'APPA,
fêtant l'anniversaire du CITEPA.

Les industriels, en créant le CATPA, ont complété cette vision plus sanitaire de la prévention de la pollution de l'air par des considérations plus techniques avec l'objectif de trouver des solutions pour faire baisser les niveaux de pollution. Au sein du CATPA, les grandes industries et spécialement les producteurs de combustibles et d'énergie (charbonniers et pétroliers) se sont réunis pour agir auprès des entreprises mais aussi pour conseiller les pouvoirs publics afin que les mesures prises soient « efficaces » ; c'est-à-dire, selon le mot de Bernard Chenot, ministre de la Santé publique et de la Population : « *de limiter au maximum les risques encourus par la population, sans entraver l'essor économique* ».

Le CATPA décide de créer une cellule d'étude pour non seulement proposer des solutions techniques mais aussi améliorer les connaissances : le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) est officiellement déclaré le 26 septembre 1961.

L'APPA et le CITEPA, chacun dans leur spécificité, ont constitué des lieux d'expertise qui ont pu peser sur les décisions publiques. Qu'elles soient dénoncées au nom de la santé publique depuis le XIX^e siècle ou de l'environnement à partir des années 1970, les nuisances industrielles ne sont traitées que dans la mesure où leur coût peut être assumé par le pollueur. C'était la philosophie des « 100 mesures pour l'environnement » récapitulées par Serge

Antoine à la demande du premier Ministre J. Chaban-Delmas et essentiellement consacrées à la nature et aux paysages. Ces mesures, volontairement très opérationnelles, préfigurent la création du ministère de l'Environnement en novembre 1971. Ce ministère, fortement lié à la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire), s'inscrit, dans un premier temps, dans une volonté de préservation de la nature à travers des inventaires et des études d'impact. En 1972, le ministère de la Santé est dessaisi de la question de la qualité de l'air que ce nouveau « ministère de l'impossible » prend en charge en élargissant la question environnementale sans avoir une conscience bien définie de la nature de ce concept puisqu'un ministre du gouvernement Chaban-Delmas déclare en 1971 : « *Quel beau ministère dont on a inventé le nom avant de connaître la chose* ». De fait, les contradictions ne manquent pas. La gestion de ce ministère est confiée au corps des Mines qui aura à cœur d'accompagner le développement industriel tout en limitant les nuisances.

La collaboration amicale entre l'APPA et le CITEPA se poursuivra au fil des ans au fur et à mesure que la question de la qualité de l'air se complexifie et prend une extension qui s'élargit progressivement à l'Europe puis à la planète, dans un contexte social qui est au départ celui de l'encombrement dénoncé par L. Armand lors d'un discours au CATPA : « *La dégradation de l'environnement dans les grandes agglomérations industrielles et urbaines n'est pas seulement la pollution de l'air et la pollution de l'eau, mais aussi la traumatisme des habitants par les bruits et l'usure nerveuse due aux difficultés de circulation et aux diverses agressions de la vie moderne* ». Usure nerveuse, traumatisme, autant d'expressions qui montrent l'importance de la proximité entre santé et environnement, malheureusement ignorée au plan institutionnel à partir de 1972. C'est pourquoi, dans les actions du CITEPA, dont la chronologie est retracée ci-dessous par J.-P. Fontelle, les implications sanitaires ne sont jamais loin car tous les efforts effectués ont pour objectif l'amélioration de la qualité de la vie et donc de la santé, bien commun de l'humanité. Les connexions associatives contribuent à tisser des liens entre des champs de compétence institutionnels arbitrairement séparés en France. Ces deux associations expertes et reconnues d'utilité publique ont encore un long chemin à parcourir, non seulement pour « descendre » la pollution mais pour essayer d'en produire moins.

Isabelle ROUSSEL
Vice-présidente de l'APPA